



Commune de Linxe

Envoyé en préfecture le 28/07/2025

Reçu en préfecture le 28/07/2025

Publié le 29/07/2025

ID : 040-214001554-20250728-250728H1684H1-AR



DECISION DU MAIRE

N° DEC202507-004 - Décision modificative n°2 : virement de crédits

Le Maire de la Commune de Linxe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2025 DEL20250404-007, ,

Considérant les ajustements préconisés par le service de gestion comptable de Dax,

DECIDE

De procéder aux virements de crédits suivants :

Article 615 221 / chapitre 011

- 10 000.00€

Article 673 / chapitre 67

+ 10 000.00€

Signé le 28 juillet 2025

Le Maire, Thierry GALLEA

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »